



**PRÉFET  
DE LA  
DORDOGNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Périgueux, le 27 octobre 2022

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### Réunion du Comité de pilotage sur la tuberculose bovine

Le comité de pilotage départemental sur la tuberculose bovine s'est tenu mercredi 26 octobre 2022, sous l'égide du Préfet de la Dordogne, en présence des principaux acteurs investis dans la lutte contre la diffusion de cette maladie, en particulier les éleveurs, vétérinaires, chasseurs, piégeurs, louvetiers.

Cette réunion a été l'occasion de faire le bilan de la campagne de prophylaxie 2021-2022 et du plan d'action départemental mis en place, mais également de faire un point d'actualité scientifique sur la tuberculose bovine. Enfin, ont été évoquées la préparation de la campagne 2022-2023 et les perspectives qu'elle porte.

Sur le bilan de la campagne de prophylaxie 2021-2022, le taux de réalisation est de 98 %. Cette campagne a donné lieu à la confirmation de 13 foyers sur les 300 suspicions déclarées, soit moitié moins de foyers déclarés par comparaison avec la précédente campagne où 29 foyers avaient été détectés. Sur le plan national, 95 foyers de tuberculose bovine ont été constatés au 6 septembre, 64 pour la région Nouvelle-Aquitaine.

- Dans le cadre de l'axe 1 du plan d'action dédié à la lutte dans les élevages, les 13 foyers déclarés ont conduit à 9 abattages totaux du cheptel, les 4 autres étant en protocole dérogatoire à l'abattage total ; 8 des 13 foyers détectés font partie des cheptels placés en suivi renforcé par la DDETSPP.

Au titre des indemnités, 1,6 millions d'euros ont été versés aux éleveurs concernés dans le cadre de la campagne 2021-2022.

- Dans le cadre de l'axe 2 du plan d'actions dédié à la faune sauvage, la surveillance programmée s'est articulée autour du grand gibier et des sangliers, ou des blaireaux.

Pour le blaireau, animal reconnu comme vecteur important de la maladie, 491 prélèvements ont été effectués en 2021-2022.

26 blaireaux ont été déclarés infectés, aboutissant à un taux de prévalence de la maladie de 5,29 %.

Concomitamment aux actions de surveillance menées, 3 opérations de lutte ciblée ont été déclenchées sur des zones géographiques resserrées où la circulation de la maladie a été considérée comme particulièrement active tant dans les élevages que dans la faune sauvage, afin de réguler la population de blaireaux et réduire la pression de la maladie sur les zones concernées.

Elles ont concerné des zones autour de Dussac (14 communes), Thiviers (17 communes) et le Ribéracois (18 communes).



- Dans le cadre de l'axe 3 du plan d'action dédiée à la biosécurité, un point a été effectué sur les enquêtes épidémiologiques et l'évaluation de la biosécurité réalisées sur les 13 élevages foyer.

S'il a été noté, notamment, une forte amélioration des pratiques de mise à l'herbe et des pratiques d'élevage, ainsi qu'une bonne gestion du matériel d'élevage, il a également été relevé des points à améliorer (accessibilité des bâtiments pour la faune sauvage, par exemple) et des points bloquants (les coûts d'aménagement des points d'abreuvement).

Concernant la biosécurité, le Groupement de Défense Sanitaire de la Dordogne (GDS) a mis en place des sessions de formation à destination des éleveurs et créé des supports de communication dédiés.

Par ailleurs, un point d'actualisation scientifique a été fait par un docteur vétérinaire de l'Ecole Nationale Vétérinaire d'Alfort, lequel a permis d'illustrer la complexité du dépistage de la tuberculose et les conséquences en découlant sur les moyens de surveillance et de lutte contre cette maladie, à la fois dans les élevages et dans le milieu environnant (faune sauvage notamment) mais également de faire un lien avec le risque zoonotique.

Le suivi du plan d'action se poursuit sur la campagne 2022-2023. Les principales perspectives sont :

- la surveillance renforcée des mouvements sur 3 micro-zones particulièrement impactées lors de la dernière campagne mais également la prise en compte du risque zoonotique en lien, notamment, avec la MSA ;
- la poursuite des actions de lutte dans la faune sauvage, plus ciblées de façon réactive, autour des prochains foyers en élevage et la participation à une expérimentation nationale pour la validation d'un protocole de vaccination sur les blaireaux ;
- la mise en œuvre, sur une zone géographique d'un protocole d'accompagnement expérimental sur les investissements nécessaires en biosécurité, porté par le Conseil Régional, la FR-GDS et la DRAAF.